



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

Rôle	La commission est consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole. Elle émet notamment, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.
Présidence	Préfet
Composition de la commission	Représentants des collectivités territoriales, de l'Etat, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires, et des associations agréées de la protection de l'environnement
Représentants UMO	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Maires • Le Président d'un EPCI ou d'un syndicat mixte mentionné à l'article L122-4 du code de l'urbanisme (chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du schéma de cohérence territoriale)
Textes de référence	Loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 Décret n°2011-189 du 16 février 2011
Fréquence des réunions	Toutes les 4 à 6 semaines environ
Lieu des réunions	DDT, Beauvais

COMPOSITION	Commune/EPCI	Représenté par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Psdt EPCI
Titulaire	Liancourt	Roger MENN	M
Titulaire	Rainvillers	Laurent LEFEVRE	M
Titulaire	CC la Ruraloise	Jacques PINSSON	Psdt EPCI
Suppléant	Blaincourt-les-Précy	Patrick CORBEL	M
Suppléant	Auchy-la-Montagne	Alain ROUSSELLE	M
Suppléant	ARC	Baudouin GERARD	Vice Pdt

Date de désignation : avril 2011